

[Texte]

In the last half century Canada has had a multinational-dominated pharmaceutical industry. During that period, Canada developed only four new products. All four originated in non-profit institutions, or in laboratories started by Canadian-owned firms.

The multinationals will claim credit. However, money is the only credit they are due, money to buy up Canadian inventions and then close down the labs that produced them.

In Italy, where a state policy to encourage domestic industry patents is not recognized, twenty new products have been developed, including a major cancer drug, adrimycin, and one of the world's most important antibiotics, cyclosporin.

So much for the argument that full patent protection encourages development of new products. This committee will also hear that this legislation brings Canada into line with the rest of its industrial trading partners. The people who make this argument are insulting your intelligence in assuming that you will not look any further than their statement. This legislation brings Canada into line with only one country, the United States. In that nation medical costs are so high that they are the leading cause for personal bankruptcies.

In fact, what most nations do is sort of barter with drug companies. Patent protection and price depend upon investment, R and D and job creation, the brand name drug companies bring with them. Those obligations are contractually binding.

Most nations also require technology transfer to help their own domestic industry. More important, nothing is granted until obligations are met. Bill C-22 however, has none of these conditions that have proved to be so successful in other countries. We have heard multinationals trumpet the figure of \$1.4 billion in new investments if Bill C-22 is passed. It is our strong belief that, given the natural growth of the market, that amount of money would have been spent anyway, just to maintain pace with demand.

We have just compiled an analysis, which will be available to the committee. Those numbers will prove that actually the investment due to natural growth will be over and above what the multinationals are promising.

The pharmaceutical market in Canada has grown in the last five years at about 17% a year. To maintain competitive positions and to meet increased demand, massive new investment by all pharmaceutical companies will be required. Under the existing legislation, generic companies alone would have to invest \$250 million over 10 years.

[Traduction]

Depuis 50 ans, le Canada a une industrie pharmaceutique dominée par les multinationales. Pendant cette période, le Canada n'a mis au point que quatre nouveaux produits. Les quatre ont été créés dans des institutions à but non lucratif ou dans des laboratoires mis sur pied par des entreprises à propriété canadienne.

Les multinationales en revendiqueront le mérite. Toutefois, leur seul mérite, c'est d'avoir eu l'argent nécessaire pour acheter les inventions canadiennes et ensuite fermer les laboratoires qui les avaient produites.

En Italie, où l'on n'applique pas une politique étatique établie en vue d'encourager l'octroi de brevets à l'industrie nationale, on a mis au point 20 nouveaux produits, y compris l'adrimycine, un médicament important dans la lutte contre le cancer et la cyclosporine, l'un des antibiotiques les plus importants du monde.

Voilà pour ce qui est de l'argument selon lequel la protection intégrale par des brevets favorise la mise au point de nouveaux produits. Votre comité entendra dire également que ce projet de loi permettra au Canada de se comporter comme ses autres partenaires commerciaux des pays industrialisés. Ceux qui le prétendent insultent votre intelligence en supposant que vous n'allez pas chercher plus loin. Ce projet de loi ne permettra au Canada que d'imiter un seul pays, les États-Unis. Or, dans ce pays, les coûts des soins médicaux sont si élevés que c'est la cause principale des faillites personnelles.

En fait, ce que la plupart des pays font, c'est marchander avec les sociétés pharmaceutiques. Les prix et la protection accordée par les brevets est liée aux investissements, à la recherche et au développement, à la création d'emplois que les sociétés pharmaceutiques qui fabriquent des produits de marque transfèrent au pays. Et ces obligations sont contractuelles.

La plupart des pays exigent également qu'il y ait transfert technologique afin d'aider leurs propres industries nationales. Chose plus importante encore, on n'accorde rien tant que les sociétés ne se sont pas acquittées de leurs obligations. Le projet de loi C-22 n'est cependant assorti d'aucune de ces conditions qui se sont avérées si efficaces dans ces autres pays. Nous avons entendu des multinationales annoncer avec tambour et trompette que, si le projet de loi C-22 était adopté, il y aurait 1.4 milliard de dollars de nouveaux investissements. Nous sommes fermement persuadés, compte tenu du taux naturel de croissance du marché, qu'elles auraient dépensé cette somme de toute façon, tout simplement pour suivre la demande.

Nous venons de terminer une analyse que nous mettrons à la disposition du comité. Nos chiffres démontreront qu'en fait, les investissements générés par la croissance naturelle dépasseront ce que promettent maintenant les multinationales.

Le marché pharmaceutique au Canada a connu un taux de croissance d'environ 17 p. 100 par année au cours des cinq dernières années. Afin de maintenir leur position compétitive, et afin d'augmenter la demande, il faudra que toutes les sociétés pharmaceutiques fassent de nouveaux investissements considérables. Aux termes de la loi actuelle, fabricants de